

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2221

11 septembre 2013

SOMMAIRE

Arenal S.à r.l.	106596	Selecta S.A.	106569
CBI Luxembourg S.à r.l.	106605	Seminco S.A.	106569
FuDor Partners SC	106592	Serimnir Fund	106568
Nova/Paul Investments Capital (SCA) SI-CAR	106592	SFM Group International S.A.	106570
Pactum	106566	SFM Training & Consultancy, s.à r.l.	106571
Padovan S.à.r.l.	106565	SGAM AI Equilibrium Fund	106571
Papitrisi Capital S.A. SPF	106562	Sheridan S.A.	106571
Park Street Venture Partners S.à r.l. ...	106563	Sibateo International S.à r.l.	106570
Participations Techniques SA/SPF	106562	Siena Investments S.A.	106572
PAUL International	106566	Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l.	106594
PCCS S.A.	106564	Skol International Development Luxembourg	106572
P.H.I. Europe S.à r.l.	106562	SMYCO S.A.	106572
Piano Holdings S.A.	106562	Snowstorm S.à r.l.	106603
Platane Administration S.A.	106563	Société d'Investissements en Méditerranée S.A.	106571
Platane Administration S.A.	106563	Solden SA	106566
Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l.	106563	Spain Logistics Topco S.à r.l.	106576
Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l.	106564	Star Fashion S.A.	106584
Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l.	106564	Steen Holdco S.à r.l.	106565
POL-CK S.A.	106564	Steiner, d'Argonne, Brown S.A. - SPF, en abrégé SDAB S.A.-SPF	106567
Portside Investments S.à r.l.	106564	Sturgeon Capital Funds	106570
Private Value A S.à r.l.	106565	Sustainable	106567
Private Value B S.à r.l.	106565	Svenska Handelsbanken S.A.	106569
Protec MBV S.à.r.l.	106566	Swiss Life Funds (Lux)	106568
Saint Croix Holding Immobilier S.A.	106568	Swiss Life Funds (LUX) Management Company	106567
SAJ S.A.	106568	Thea Participations S.à r.l.	106573
Samantha S.A.	106568	Theis Luxembourg S.à.r.l.	106572
Sanovitae	106585	Trius Holdings S.C.A.	106571
Sazele S.A.	106567	Truss Limited Partner S.à r.l.	106570
SBA Immobilière & Promotions	106570	Truss Lux Participation S.à r.l.	106608
Sealux International S.A.	106569	Turkey MENA Properties II S.à r.l.	106572
Seffana S.à r.l.	106569	Ultima Intermediate Holdings S.à r.l. ...	106586

P.H.I. Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 140.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101653/10.

(130123526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Participations Techniques SA/SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 31.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013101657/11.

(130123669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Piano Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

R.C.S. Luxembourg B 167.823.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 7 mai 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* Piano Holdings S.A.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167823

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013101658/23.

(130122973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Papitrisi Capital S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 169.079.

Les comptes annuels de la période du 22/05/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101677/10.

(130122818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Platane Administration S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101660/11.

(130123140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Platane Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.240.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique en date du 8 juillet 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. M. Fabio GAGGINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur de catégorie A et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. M. Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 18.7.2013.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Platane Administration S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101661/22.

(130123144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013101663/11.

(130123115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Park Street Venture Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 31.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101678/10.

(130123709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Poland Residential (Lux) Holding Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 136.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013101664/11.

(130123116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Un gérant

Référence de publication: 2013101665/11.

(130123119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2013101668/12.

(130123484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

PCCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 101A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 107.140.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101682/10.

(130122859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

POL-CK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 135.806.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101689/10.

(130123250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Private Value A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.312.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil de Gérance décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101671/12.

(130123169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Private Value B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 116.311.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil de gérance tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil de Gérance décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101672/12.

(130123167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Padovan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 68.882.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PADOVAN Paul
Gérant

Référence de publication: 2013101675/11.

(130122953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Steen Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.930.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 19 juin 2013, que l'associé unique de la Société, BRE/ Europe 6Q S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) Steen Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et pas encore inscrit immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Steen Topco S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2013101760/19.

(130123441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Protec MBV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.754.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

PROTEC MBV S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013101673/12.

(130123610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pactum, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 175.002.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101674/12.

(130123175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

PAUL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

Veillez prendre note que Monsieur Maxime HOLDER, administrateur et président du conseil d'administration de la société, a désormais son adresse à 49, Perrymead Street, SW6 3SN Londres, Royaume Uni.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour PAUL International

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101681/13.

(130123332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Solden SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.207.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique du 25 avril 2013 à 12:45 heures**Sixième résolution*

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat de monsieur Frédéric Seince, demeurant professionnellement à 51 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg et de monsieur Denis Frolov, demeurant professionnellement à Corner Stasinou Avenue & 2 Agias Elenis Street, Stasinou Building, 5th floor 1060 NICOSIE CHYPRE, en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels 2013.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes AUDIEX S.A., demeurant professionnellement 57 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg, pour les exercices comptables commençant en janvier 2012 et en janvier 2013.

Référence de publication: 2013101813/17.

(130123378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sazele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 156.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR SAZELE S.A.
FASCOLUX S.A.
Le domiciliataire

Référence de publication: 2013101783/12.

(130122893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Swiss Life Funds (LUX) Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 78.728.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101778/12.

(130123164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sustainable, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.053.

Les comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101772/10.

(130123128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Steiner, d'Argonne, Brown S.A. - SPF, en abrégé SDAB S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7213 Bereldange, 8, Am Becheler.
R.C.S. Luxembourg B 54.763.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société STEINER, D'ARGONNE, BROWN S.A. - SPF, qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 avril 2013.

Résolutions:

L'assemblée décide de révoquer le mandat de la société PKF ABAX AUDIT ainsi que celui de la société ADVANCED ACCOUNTANTS ANS ASSOCIATES Ltd de leur poste de commissaire aux comptes.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes Madame Caria Machado, né le 11 septembre 1975 à Fafe (P) demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kaufman. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 avril 2013.

Philippe Moreno
Administrateur unique

Référence de publication: 2013101766/20.

(130123452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Saint Croix Holding Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101779/10.

(130122779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SAJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 8, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 107.124.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101780/10.

(130122858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Samantha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 33, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2013101781/11.

(130123750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Le Rapport Annuel Révisé pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012 et l'allocation du résultat relative à l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101790/11.

(130123185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Swiss Life Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 69.186.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101776/12.

(130123166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Seminco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 125.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEMINCO S.A.
FASCOLUX S.A.
Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013101788/12.

(130122892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sealux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 133.341.

J'ai le regret de vous notifier ma démission du poste de Commissaire aux Comptes de la société SEALUX INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B133341 et dont le siège est établi à L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange avec effet au 19 juillet 2013.

BS CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2013101785/12.

(130123445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Seffana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 252.695,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.023.

Les comptes annuels pour la période du 14 août 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101786/11.

(130122832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Selecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 21, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 75.427.

Le Bilan abrégé au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

Référence de publication: 2013101787/10.

(130123621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Madame Annika ESPANDER JANSSON, ayant son adresse professionnelle au 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de Svenska Handelsbanken S.A. en date du 17 juin 2013.

Référence de publication: 2013101825/9.

(130122969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sturgeon Capital Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 170.810.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a pris note de la démission de monsieur Philippe MELONI de son poste d'administrateur avec effet au 22 mai 2013.

Mamer, le 9 juillet 2013.
Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013101768/14.

(130123381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SBA Immobilière & Promotions, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 170.002.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013101784/10.

(130122860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 99.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013101792/11.

(130123368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 111.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101841/9.

(130122948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sibateo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101800/10.

(130123124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SFM Training & Consultancy, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 99.726.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013101794/11.

(130123367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SGAM AI Equilibrium Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.912.

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101795/12.

(130123531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Trius Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 176.699.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101840/9.

(130122861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Sheridan S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHERIDAN S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013101798/11.

(130123337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Société d'Investissements en Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS EN MEDITERRANEE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013101807/11.

(130123194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SIDL, Skol International Development Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 17.967.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18.07.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013101803/10.

(130122970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Siena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 81.578.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013101801/10.

(130122975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

SMYCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 156.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SMYCO S.A.
FASCOLUX S.A.
Le domiciliataire*

Référence de publication: 2013101804/12.

(130122895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Turkey MENA Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.519.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101844/9.

(130122999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Theis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.131.

Folgende Anschriften sind ab sofort zu ändern:

Teilhaber:

Van Wickeren Friedhelm Otto Heinrich wohnhaft in D-54516 Wittlich, Anne-Frank-Strasse, 1

Teilhaber und Geschäftsführer:

Ostermann Horst Manfred wohnhaft in D-54338 SCHWEICH OT Issel, Im Rosengarten 22

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101855/13.

(130123375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Thea Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.900.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-six juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, dirigeante de sociétés, née à Pont-de-Beauvoisin (France), le 17 janvier 1948, demeurant à F-73120 Courchevel 1550, Chalet Joriz Saint-Bon-Tarentaise (France);

2.- Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, dirigeant de sociétés, né à La Tronche (France), le 10 avril 1940, demeurant à F-73120 Courchevel 1550, Chalet Joriz Saint-Bon-Tarentaise (France).

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

La société pourra aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de THEA PARTICIPATIONS S.à R.L..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales au Luxembourg ou dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à six cent soixante dix neuf mille neuf cents euros (679.900,- EUR), représenté par six mille sept cent quatre vingt dix neuf (6.799) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Intervention des apporteurs - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les deux comparants, fondateurs prédésignés, ici représentés en vertu de deux procurations susmentionnées, pour la souscription des six mille sept cent quatre vingt dix neuf (6.799) nouvelles parts sociales.

Les comparants ont ainsi déclaré souscrire les six mille sept cent quatre vingt dix neuf (6.799) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement, par l'apport en nature ci-après décrit, dans les proportions suivantes:

1.- Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, préqualifiée, deux mille cinq cent trente trois parts sociales,	2.533
2.- Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, préqualifié, quatre mille deux cent soixante six parts sociales,	4.266
Total: six mille sept cent quatre vingt dix neuf parts sociales,	6.799

Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, et Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, fondateurs prédésignés, déclarent et reconnaissent que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée par l'apport réalisé en nature de parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ci-après décrit:

Description de l'apport en nature

1.- Apport en nature de Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER:

Dix huit mille deux cent soixante (18.260) parts sociales d'une valeur nominale d'environ quinze euros et vingt quatre cents (15,24 EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit français "COQ DE BRUYERE", établie et ayant son siège social à F-73120 Courchevel 1850, Park City Saint-Bon-Tarentaise, R.C.S. Chambéry numéro 383 803 111, avec un capital souscrit de sept cent quatre vingt cinq mille cent douze euros et quarante quatre cents (785.112,44 EUR), c'est à dire environ trente cinq virgule quarante six pour cent (35,46 %) de la totalité de ses parts sociales émises, cet apport étant évalué à deux cent soixante dix huit mille trois cent soixante et onze euros et quatre vingt huit cents (278.371,88 EUR).

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 24 juin 2013 par Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, préqualifiée, gérante de la société "COQ DE BRUYERE".

Il est précisé que l'attribution des deux mille cinq cent trente trois (2.533) nouvelles parts sociales à Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, en contrepartie de l'apport en nature décrit ci-dessus, sera assortie d'une soulte en espèces d'un montant de vingt cinq mille soixante et onze euros et quatre vingt sept cents (25.071,87 EUR).

2.- Apport en nature de Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER:

Trente mille sept cent quarante (30.740) parts sociales d'une valeur nominale d'environ quinze euros et vingt quatre cents (15,24 EUR) chacune, de la société à responsabilité limitée de droit français "COQ DE BRUYERE", prédésignée, c'est à dire environ cinquante neuf virgule soixante neuf pour cent (59,69 %) de la totalité de ses parts sociales émises, cet apport étant évalué à quatre cent soixante huit mille six cent vingt huit euros et vingt deux cents (468.628,22 EUR).

Cet apport a fait l'objet d'une évaluation établie préalablement aux présentes en date du 24 juin 2013 par Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, préqualifiée, gérante de la société "COQ DE BRUYERE".

Il est précisé que l'attribution des quatre mille deux cent soixante six (4.266) nouvelles parts sociales à Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, en contrepartie de l'apport en nature décrit ci-dessus, sera assortie d'une soulte en espèces d'un montant de quarante deux mille vingt huit euros et vingt trois cents (42.028,23 EUR).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "COQ DE BRUYERE" attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef des deux apporteurs.

Réalisation effective de l'apport

Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, et Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, fondateurs et apporteurs, déclarent que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- ils sont les seuls pleins propriétaires de ces parts sociales et possèdent les pouvoirs d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport d'évaluation

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de gérante de la société "COQ DE BRUYERE" à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales et confirme la validité des souscription et libération.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2.- Sont nommés gérants de la société:

- de catégorie A:

a) Madame Sylvie JORIOZ, épouse MUGNIER, dirigeante de sociétés, née à Pont-de-Beauvoisin (France), le 17 janvier 1948, demeurant à F-73120 Courchevel 1550, Chalet Joriz Saint-Bon-Tarentaise (France);

b) Monsieur Marcel Jean-Louis MUGNIER, dirigeant de sociétés, né à La Tronche (France), le 10 avril 1940, demeurant à F-73120 Courchevel 1550, Chalet Joriz Saint-Bon-Tarentaise (France).

- de catégorie B:

c) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2627. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105442/179.

(130127583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Spain Logistics Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.913.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Logicor Europe Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 177.675,

represented by Mr Joe Zeaiter, juriste, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 11 July 2013, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Spain Logistics Topco S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Spain Logistics Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of real estate, properties and real estate rights in Luxembourg and abroad as well as any participations in any real estate enterprise or undertaking in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations and assets.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's share capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders.

The sole manager or as the case may be, the board of managers, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be, the board of managers.

Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be, the board of managers has, the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company and not reserved by law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman of that meeting or, in its absence, by any two managers. Copies or excerpts of such minutes shall be signed by the chairman of that meeting or by any two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of anyone of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or anyone of the managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Subscription price (EUR)
Logicor Europe Holdings S.à r.l.	500	12,500
Total	500	12,500

Evidence of the payment of the total subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
2. The following person is appointed manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with such signature powers as set forth in the articles of association of the Company:
 - BRE/Management 6 S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 167.777,

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who requested that the deed should be documented in English, the said appearing party signed the present original deed together with the notary, having personal knowledge of the English language. The present deed, worded in English, is followed by a translation into German. In case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said appearing party signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am fünfzehnten Tag des Monats Juli.

Vor dem unterzeichnenden Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Logicor Europe Holdings S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, deren Gesellschaftskapital zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, und eingetragen ist im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de commerce et des sociétés) unter der Nummer B 177.675,

hier vertreten durch Herrn Joe Zeaiter, Jurist, beruflich ansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 11. Juli 2013, welche vorliegender Urkunde beigefügt ist um mit dieser bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei hat in ihrer vorgenannten Eigenschaft den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründungssatzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Spain Logistics Topco S.à r.l." (société à responsabilité limitée) wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Gesellschaftsname. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Spain Logistics Topco S.à r.l." (die "Gesellschaft") wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.

Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen in jeder beliebigen Form an in- und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form von Investitionen, sowie den Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder andere Art und Weise wie Übertragung durch Verkauf oder Tausch von Finanzinstrumenten jeder Art und die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung ihres Portfolios.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Transaktionen welche sich auf direkten oder indirekten Erwerb von Grundbesitz, Eigentum, und Grundbesitzrechte in Luxemburg oder im Ausland oder auf den Erwerb von Beteiligungen an Unternehmen welche im Besitz von Grundrechten sind oder von Unternehmensbeteiligungen jedweder Form beziehen, durchführen sowie die Verwaltung, Aufsicht und Entwicklung dieser Beteiligungen und dieses Vermögen ausführen.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten leisten, Darlehen ausgeben oder die Gesellschaften an denen die Gesellschaft direkte oder indirekte Beteiligungen besitzt oder die zur Gruppe von Gesellschaften gehört, der die Gesellschaft angehört, in jeder anderen Form unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, technischen, finanziellen ebenso wie alle andere direkt oder indirekt verbundenen Tätigkeiten welche die Erfüllung des Geschäftszwecks in den oben genannten Bereichen erleichtern, vornehmen.

Unter anderem wird die Gesellschaft allen Gesellschaften ihres Portfolios die für die Verwaltung, Entwicklung und Aufsicht dieser Gesellschaften notwendigen Leistungen zur Verfügung stellen. Für diesen Zweck kann die Gesellschaft die Unterstützung anderer Berater beanspruchen und auf solche zurückgreifen.

Art. 3. Geschäftsdauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Dauer gegründet

Art. 4. Gesellschaftssitz. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Dieser kann, durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter die sich, in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise beraten, an jeden Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Der eingetragene Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführers, beziehungsweise durch die Geschäftsführung innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäfts- und Zweigstellen in Luxemburg und im Ausland errichten.

Sollte der Geschäftsführer, oder im Falle einer Geschäftsführung die Geschäftsführung, feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder soziale Ereignisse eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen welche die normalen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem eingetragenen Sitz oder die problemlose Kommunikation zwischen diesem Sitz und Personen im Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zum vollständigen Ende solcher ungewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden; derartige vorläufige Maßnahmen haben keine Auswirkung auf die staatliche Zugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet einer solchen vorübergehenden Sitzverlegung eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Solche vorübergehenden Maßnahmen werden vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Geschäftsführung, von der Geschäftsführung vorgenommen und jeglichen betroffenen Personen mitgeteilt.

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Gesellschaftskapital der Gesellschaft beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in der für die Abänderung der Satzung vorgesehenen Art und Weise erhöht oder verringert werden und die Gesellschaft kann seine anderen Gesellschaftsanteile durch Beschluss der Gesellschafter zurückkaufen.

Verfügbare Anteilsprämien können verteilt werden.

Art. 6. Übertragung der Anteile. Die Anteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Soweit es das Gesetz nicht anders bestimmt, bedarf die Übertragung von Anteilen auf Dritte der Einwilligung von Gesellschaftern, welche zusammen mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals halten.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Geschäftsführung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere Geschäftsführer die keine Gesellschafter sein müssen.

Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung ist mit den weitestreichenden Befugnissen ausgestattet, das Geschäft der Gesellschaft zu verwalten und ist dazu befugt, jede Handlungen und Tätigkeiten, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft im Einklang stehen, zu genehmigen und/oder auszuführen. Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegende Satzung den Gesellschaftern vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Geschäftsführers beziehungsweise der Geschäftsführung.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung die weitestreichenden Befugnisse um in allen Umständen, im Namen und Auftrag der Gesellschaft zu handeln und in jeden Umständen, jeden Akt und jede Handlung, welche nicht durch die vorliegende Satzung oder durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung im Kompetenzbereich der Gesellschafterversammlung liegt, im Auftrag der Gesellschaft vorzunehmen, zu erlauben und gutzuheißen.

Die Geschäftsführer werden durch mehrheitlichen Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gewählt und abberufen, welche ihre Befugnisse und die Amtsdauer beschließt. Wenn keine Frist gesetzt wird, dann sind die Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Die Geschäftsführer können wiedergewählt werden, jedoch kann ihre Ernennung zu jeder Zeit mit oder ohne Grund (ad nutum) widerrufen werden.

Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung. Jeder Geschäftsführer kann an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden.

Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden der Sitzung oder, in seiner Abwesenheit, von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers im Falle eines alleinigen Geschäftsführers und durch die Unterschrift eines einzelnen Geschäftsführers im Falle einer Geschäftsführung gebunden. Die Gesellschaft ist in jedem Fall wirksam durch die Unterschrift einer oder mehrerer hierzu durch den alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise durch die Geschäftsführung oder einer der Geschäftsführer, bevollmächtigten Personen, gebunden.

Art. 8. Haftung der Geschäftsführung. Die Geschäftsführer sind für Verschuldung der Gesellschaft nicht persönlich haftbar. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie jedoch für die Ausführung ihrer Aufgaben und Pflichten verantwortlich.

Vorbehaltlich den unten aufgeführten Ausnahmen und Beschränkungen, wird jede Person, die ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter der Gesellschaft ist oder war, von der Gesellschaft in vollem, gesetzlich erlaubten, Umfang gegen Verbindlichkeiten und gegen alle Ausgaben, welche üblicherweise entstanden sind oder von ihm gezahlt wurden in Verbindung mit Klagen, Prozessen oder Verfahren in die er als Partei oder anderweitig eintritt aufgrund dessen, dass er ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter ist oder gewesen ist und die diesbezüglich gezahlten Beträge oder von durch deren Beilegung entstandenen Beträge, schadlos gehalten werden.

Die Begriffe „Klage“, „Streitsache“, „Prozess“ oder „Verfahren“ finden auf alle anhängigen oder bevorstehenden Klagen, Streitsachen, Prozesse oder Verfahren Anwendung (zivilrechtlich, strafrechtlich oder sonstige, einschließlich Rechtsmittel) Anwendung und die Begriffe „Verbindlichkeit“ und „Ausgaben“ beinhalten ohne Beschränkung Anwaltskosten, Prozesskosten, Sicherheitsleistungen, gezahlte Beträge bei Streitbeilegung und andere Verbindlichkeiten.

Einem Geschäftsführer oder leitendem Angestellten wird keine Schadloshaltung gewährt:

(i) gegen Verbindlichkeiten gegenüber der Gesellschaft oder ihrer Gesellschafter, aufgrund von vorsätzlich begangenen unerlaubten Handlungen, Bösgläubigkeit, grober Fahrlässigkeit oder rücksichtsloser Missachtung der Aufgaben, die in seiner Amtsführung enthalten sind;

(ii) im Zusammenhang mit jeglichen Verfahren bei welchen er wegen bösgläubigem und nicht im Interesse der Gesellschaft erfolgtem Handeln, verurteilt wurde; (iii) im Falle einer Beilegung, es sei denn die Beilegung ist von einem Gericht unter zuständiger Gerichtsbarkeit oder von der Geschäftsführung genehmigt worden.

Das Recht der Schadloshaltung, das hier vorgesehen ist, ist abtrennbar und berührt keine anderen Rechte auf die das Verwaltungsratsmitglied oder der leitende Angestellte jetzt oder später ein Anrecht hat, und soll fortgeführt werden in der Person, die aufgehört hat, ein Geschäftsführer oder leitender Angestellter zu sein und soll dem Vorteil der Erben, Testamentsvollstreckern und Verwaltern einer solchen Person dienen. Nichts hierin Enthaltene berührt die Rechte zur Schadloshaltung, auf die Gesellschaftspersonal, eingeschlossen Geschäftsführer und leitende Angestellte, aufgrund von Vertrag oder anderweitig durch Gesetz, Anspruch haben könnten.

Ausgaben in Verbindung mit Vorbereitung und Vertretung der Verteidigung einer Klage, Streitsache, Prozess oder Verfahren beschrieben in diesem Artikel, soll von der Gesellschaft vor der endgültigen Verfügung darüber bei Zugang jeglicher Unternehmung seitens oder im Namen eines leitenden Angestellten oder Geschäftsführers vorgestreckt werden, um den benannten Betrag zurückzuzahlen wenn es letztlich bestimmt ist, dass er keinen Anspruch auf Schadloshaltung unter diesem Artikel hat.

Art. 9. Stimmrechte der Gesellschafter. Jeder Gesellschafter kann an kollektiven Entscheidungen teilnehmen. Die Zahl seiner Stimmen entspricht der Zahl seiner Gesellschaftsanteile und der Gesellschafter kann bei jeder Versammlung durch eine spezielle Vollmacht vertreten werden.

Art. 10. Gesellschafterversammlungen. Die Beschlüsse der Gesellschafter werden in der im luxemburgischen Gesellschaftsrecht vorgeschriebenen Form und mit der darin vorgesehenen Mehrheit, schriftlich (soweit dies gesetzlich möglich ist) oder in Gesellschafterversammlungen, gefasst. Jede ordnungsgemäß konstituierte Gesellschafterversammlung der Gesellschaft beziehungsweise jeder ordnungsgemäß schriftlicher Beschluss vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Einberufung der Versammlungen durch den Geschäftsführer/die Geschäftsführung hat mindestens acht (8) Tage vor der Versammlung mittels eingeschriebenen Briefes an die Gesellschafter an ihre im Anteilsregister der Gesellschaft eingetragene Adresse, zu erfolgen. Wenn das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten ist, kann die Sitzung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Werden Beschlüsse im Wege eines Zirkularbeschlusses der Gesellschafter gefasst, so wird der Inhalt des Beschlusses mindestens acht (8) Tage bevor der Beschluss wirksam werden soll, an alle Gesellschafter an ihre im Anteilsregister eingeschriebene Adresse mittels eingeschriebenen Brief übersandt. Die Beschlüsse werden wirksam bei Zustimmung der vom Gesetz vorgesehenen Mehrheiten für gemeinsame Entscheidungen (oder, unter der Voraussetzung der Befriedigung der Mehrheitsvoraussetzungen, am in dieser Entscheidung festgelegten Tag). Einstimmige Zirkularbeschlüsse können jederzeit ohne vorherige Ankündigung getroffen werden.

Soweit gesetzlich nichts anderes vorgesehen ist, (i) werden die in den Gesellschafterversammlungen zu fassenden Beschlüsse von den Gesellschaftern getroffen, welche mehr als die Hälfte des Geschäftskapitals vertreten. Wird eine solche Mehrheit bei der ersten Gesellschafterversammlung nicht erreicht, werden die Gesellschafter per Einschreiben zu einer zweiten Gesellschafterversammlung geladen und die Beschlüsse werden sodann aufgrund der Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, unbeschadet der Anzahl der vertretenen Geschäftsanteile. (ii) Die Satzung kann jedoch nur mit Zustimmung (x) der Mehrheit der Gesellschafter, welche (y) zwei Drittel des Gesellschaftskapitals vertreten, abgeändert werden und (iii) Entscheidungen, die Nationalität der Gesellschaft zu ändern, bedürfen der Zustimmung von Gesellschaftern, die einhundert Prozent (100%) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Zu keiner Zeit soll die Gesellschaft mehr als dreißig (30) Gesellschafter haben. Zu keiner Zeit soll es einer natürlichen Person gestattet sein, ein Gesellschafter der Gesellschaft zu werden.

Art. 11. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr, welches am Tage der Gründung der Gesellschaft beginnt, wird am 31. Dezember 2013 enden.

Art. 12. Jahresabschluss. Der alleinige Geschäftsführer beziehungsweise die Geschäftsführung erstellt jedes Jahr die Jahresabrechnung der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann die Jahresabrechnung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Art. 13. Gewinnverwendung. Fünf Prozent (5%) des jährlichen Nettogewinns der Gesellschaft werden der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zugeführt. Diese Rücklageeinzahlungspflicht besteht nicht mehr, sobald die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals beträgt.

Die Gesellschafter können auf der Grundlage eines von dem alleinigen Geschäftsführer, beziehungsweise der Geschäftsführung angefertigten Zwischenabschlusses die Ausschüttung von Abschlagsdividenden beschließen, sofern dieser Zwischenabschluss zeigt, dass ausreichend Gewinne und andere Reserven zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres erzielten Gewinne, für welches die Jahresabschlüsse bereits bewilligt wurden, erhöht um die vorgetragenen Gewinne und ausschüttbaren Rücklagen, vermindert um die vorgetragenen Verluste und die der gesetzlichen Rücklage zuzuführenden Beträge, nicht übersteigen darf.

Der Saldo kann nach Entscheidung der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden.

Das Anteilsprämienkonto kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an die Gesellschafter ausgeschüttet werden. Die Gesellschafterversammlung kann beschließen, jeden Betrag vom Anteilsprämienkonto auf die gesetzliche Rücklage zu übertragen.

Art. 14. Auflösung. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft ernennen die Gesellschafter einen oder mehrere Liquidatoren, bei welchen es sich nicht um Gesellschafter handeln muss, zwecks der Durchführung der Auflösung und bestimmen ihre Befugnisse und Vergütung.

Art. 15. Alleingesellschafter. Sofern nur ein Gesellschafter alle Geschäftsanteile der Gesellschaft hält, gilt Artikel 179 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Artikel 200-1 und 200-2 finden u.a. Anwendung.

Art. 16. Anwendbares Recht. Sämtliche nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelten Angelegenheiten richten sich nach den entsprechenden Regelungen des anwendbaren Gesetzes.

Zeichnung und Zahlung

Nach dem die erschienene Partei die Gründungssatzung erstellt hat, hat sie das gesamte Gesellschaftskapital wie folgt eingezahlt und gezeichnet:

Einzahler	Zahl der Geschäftsanteile	Einzahlungspreis (EUR)
Logicor Europe Holdings S.à r.l.	500	12.500,-
Total	500	12.500,-

Ein Beleg für die vollständige Einzahlung der Geschäftsanteile wurde dem unterzeichneten Notar vorgelegt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Gesellschaftsgründung entstehen, werden ungefähr EUR 1.200,- betragen.

Ausserordentliche Beschlüsse des Gesellschafters

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Sitz der Gesellschaft ist in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. Die folgende Person wird für einen unbeschränkten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft mit der in der Satzung der Gesellschaft beschriebenen Unterschriftsbefugnis ernannt:
 - BRE/Management 6 S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 167.777.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in English abgefasst wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung.

Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Partei die dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Zivilstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. ZEAITER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33359. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 24. Juli 2013.

Référence de publication: 2013105369/420.

(130127829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Star Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.801.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "STAR FASHION S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 171.801, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2658 du 29 octobre 2012,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en date du 24 juin 2013; une copie conforme du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société s'élève actuellement à EUR 2.971.200 (deux millions neuf cent soixante et onze mille deux cents euros) représenté par 297.120 (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

II.- Qu'aux termes de l'alinéa 6 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui s'élève à EUR 15.000.000 (quinze millions d'euros) représenté par des actions de catégorie A et des actions de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 27 mai 2018, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital en supprimant le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue;

III.- Que le conseil d'administration, en date du 24 juin 2013 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 36.000 (trente-six mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 2.971.200 (deux millions neuf cent soixante et onze mille deux cents euros) à EUR 3.007.200 (trois millions sept mille deux cents euros) par l'émission de 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions de catégorie A;

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription des 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions de catégorie A par Monsieur Christopher BIZZIO, demeurant au 2/B, Via Marsala, IT-50137 Firenze.

V.- Que les 3.600 (trois mille six cents) nouvelles actions de catégorie A ont été souscrites par le souscripteur pré-désigné et libérées intégralement en numéraire par versement sur un compte bancaire au nom de la société "STAR FASHION S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 36.000 (trente-six mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération;

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.007.200 (trois millions sept mille deux cents euros) représenté par 300.720 (trois cent mille sept cent vingt) actions de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 juillet 2013. REM/2013/1162. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105370/62.

(130127184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Sanovitae, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4423 Soleuvre, 35, rue des Sorbiers.

R.C.S. Luxembourg B 19.499.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize,

le dix-huit juillet.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Pierre KOOS, rentier, né à Differdange, le 14 octobre 1951, demeurant au 35, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Qu'il est le seul et unique associé de la société «SANOVITAE» (la «Société»), une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 35, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre (auparavant: 28, rue J.F. Kennedy, L-4464 Soleuvre),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 19 499 et constituée suivant acte notarié dressé en date du 28 mai 1982, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 228 du 25 septembre 1982;

2.- Que les statuts de la Société furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 14 juin 1991, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, en 1991, sous le numéro 441 et page 21151;

3.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR) et se trouve représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-QUATRE EUROS et SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (24,78 EUR) chacune, toutes intégralement libérées;

4.- Que suite à une cession de parts sociales dressée sous seing privé à la date du 19 juin 2013, il est devenu associé unique et par conséquent propriétaire unique de toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société; la preuve de cette cession de part sociale sous seing privé en date du 19 juin 2013, a été rapportée au notaire soussigné qui la reconnaît expressément;

5.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique déclare expressément que la Société n'a plus exercé d'activité commerciale quelconque, depuis le 1^{er} janvier 1996.

6.- Dès lors et qu'en tant qu'associé unique le comparant prémentionné déclare dissoudre ladite Société avec effet rétroactif au 31 décembre 2012;

7.-Que l'associé unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'il prendra personnellement en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

8.- Que partant la Société se trouve par le présent acte complètement liquidée;

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour;

10.- Que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant le délai légal de cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société, soit au 35, rue des Sorbiers, L-4423 Soleuvre;

11.- Que l'associé unique déclare prendre à sa charge tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.P. KOOS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9564. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013105376/52.

(130127700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Ultima Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.221.260,40.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.810.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED

Ultima Global Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg having a share capital of EUR 40,000.-, and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 176978,

here represented by Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in 26 June 2013, which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Ultima Intermediate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, on 22 June 2012, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations dated 31 July 2012 under number 1899 and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B169810 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the shares from one euro (EUR 1.-) to one euro cent (EUR 0.01) by increasing the number of issued shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

All the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares are held by the Sole Shareholder.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eight million two hundred eight thousand seven hundred sixty euro and forty cent (EUR 8,208,760.40) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of eight million two hundred twenty-one thousand two hundred sixty euro and forty cent (EUR 8,221,260.40) through the issuance of eight hundred twenty million eight hundred seventy-six thousand forty (820,876,040) new shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

There appeared Ghizlane Gryp, maître en droit, residing in Luxembourg, who declares to subscribe in the name and for the account of the Sole Shareholder, on the basis of the above-mentioned proxy, to the newly issued shares.

The new shares were subscribed at a total subscription price of eighty-two million two hundred thousand one hundred four euro (EUR 82,200,104) out of which (i) eight million two hundred eight thousand seven hundred sixty euro and forty cent (EUR 8,208,760.40) have been allocated to the share capital, (ii) eight hundred twenty-two thousand one hundred twenty-six euro and four cent (EUR 822,126.04) have been allocated to the legal reserve and (iii) seventy-three million one hundred sixty-nine thousand two hundred seventeen euro and fifty-six cent (EUR 73,169,217.56) have been allocated to the share premium account.

The shares so subscribed have been fully paid up in cash so that the amount of eighty-two million two hundred thousand one hundred four euro (EUR 82,200,104) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) different classes of shares referred to as class A shares to class J shares whereby each share shall have a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and to convert the existing eight hundred twenty-two million one hundred twenty-six thousand forty (822,126,040) shares of the Company into:

- 82,212,604 class A shares;
- 82,212,604 class B shares;
- 82,212,604 class C shares;

- 82,212,604 class D shares;
- 82,212,604 class E shares;
- 82,212,604 class F shares;
- 82,212,604 class G shares;
- 82,212,604 class H shares;
- 82,212,604 class I shares;
- 82,212,604 class J shares,

All having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate Article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company, which now shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital of the Company is fixed at eight million two hundred twenty-one thousand two hundred sixty euro and forty cents (EUR 8,221,260.40) represented by fully paid-up shares, consisting of:

- (a) 82,212,604 class A shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A Shares");
- (b) 82,212,604 class B shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B Shares");
- (c) 82,212,604 class C shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class C Shares");
- (d) 82,212,604 class D shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class D Shares");
- (e) 82,212,604 class E shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class E Shares");
- (f) 82,212,604 class F shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class F Shares");
- (g) 82,212,604 class G shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class G Shares");
- (h) 82,212,604 class H shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class H Shares");
- (i) 82,212,604 class I shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class I Shares"); and
- (j) 82,212,604 class J shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class J Shares");

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Any amount paid by the shareholders as a contribution to the Company, in addition to the share capital, shall be considered as share premium and similar premium as provided for by section 11 of the standard chart of accounts. Provided that sufficient funds are available, those reserves may be paid to the shareholders by decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers, and/or by a decision of the general meeting of shareholders."

As a result of the above, the Sole Shareholder resolves that all reference to "share" or the "shares" shall now be capitalized in the articles of association of the Company.

Fifth Resolution

Further to the creation of ten classes of shares and the rights attached thereto, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate article 19 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

Art. 19.

19.1 Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the sole manager or the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.2 The balance of the amounts available for distribution shall be distributed as follows:

(i) first, an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed to the holder of such Share, except for the Shares of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence);

(ii) then, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the alphabetical order (i.e. first Class J Shares, then if no Class J Shares are in existence, Class I Shares and in such continuation until only Class A Shares are in existence).

Subject to the provisions of the Law, as amended from time to time, the distributable net profits shall mean the total amount of net profits of the Company increased by (i) any freely distributable share premium (on pro-rata of each class of Shares) and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction, if any, and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, if any, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Company's articles of association, each time as set out in the relevant accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$DNP = (NP + P + CR) - (L + LR + LD)$

Whereby:

DNP shall mean the distributable net profits;

NP shall mean the net profits, i.e. the credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions (including carried forward profits);

P shall mean any freely distributable share premium and other freely distributable reserves;

CR means the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled, if any;

L means losses (including carried forward losses);

LR means any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association, such as, but without limitation, the allocation of five per cent (5%) of the net profit of the Company (the revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit) to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company.

LD means any accrued and unpaid dividends to the extent those have not already reduced the NP.

19.3 Any redemption or cancellation of one or more entire classes of Shares in the Company will occur in reverse alphabetical order, in which case the following allocation procedure would apply:

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares and Class I Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class I Shares. In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares and Class H Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class H Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class G Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class F Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class E Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class D Shares.

In case the Company has Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class C Shares.

In case the Company has Class A Shares and Class B Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class B Shares.

In case the Company has Class A Shares, article 19.2 (i) shall apply with respect to the holders of the Class A Shares."

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to restate the second paragraph of article 21 of the articles of association of the Company relating to the dissolution and liquidation of the Company, which now shall read as follows:

" **Art. 21.** The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used in accordance with the provisions of article 19."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

Ultima Global Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 40.000,-), et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176978,

ici représentée par Ghizlane Gryp, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé donnée le 26 juin 2013 laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

La personne comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Ultima Intermediate Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx, le 22 juin 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 juillet 2012 sous le numéro 1899 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B169810 (ci-après la "Société").

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de un euro (EUR 1,-) à un centime d'euro (EUR 0,01) en augmentant le nombre de parts sociales émises de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sont détenues par l'Associé Unique.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société par un montant de huit millions deux cent huit mille sept cent soixante euros et quarante centimes (EUR 8.208.760,40) de façon à l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à huit millions deux cent vingt et un mille deux cent soixante euro et quarante centimes (EUR 8.221.260,40), par l'émission de huit cent vingt millions huit cent soixante-seize mille quarante (820.876.040) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

A comparu, Ghizlane Gryp, maître en droit, résidant à Luxembourg, qui déclare souscrire en nom et pour le compte de l'Associé Unique, sur base de la procuration mentionnées ci-dessus, aux nouvelles parts sociales.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites pour un prix de souscription total de quatre-vingt-deux millions deux cent mille cent quatre euros (EUR 82.200.104), dont (i) huit millions deux cent huit mille sept cent soixante euros et quarante centimes (EUR 8.208.760,40) ont été alloués au capital social, (ii) huit cent vingt-deux mille cent vingt-six euros et quatre centimes (EUR 822.126,04) ont été alloués à la réserve légale et (iii) soixante-treize millions cent soixante-neuf mille deux cent dix-sept euros et cinquante-six centimes (EUR 73.169.217,56) ont été alloués à la prime d'émission.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire et le montant de quatre-vingt-deux millions deux cent mille cent quatre euros (EUR 82.200.104,-) est ainsi disponible pour la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) différentes classes de parts sociales correspondant à des parts sociales de classe A jusqu'à des parts sociales de classe J ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) et de convertir les huit cent vingt-deux millions cent vingt-six mille quarante (822.126.040) parts sociales existantes de la Société en:

- 82.212.604 parts sociales de classe A,
- 82.212.604 parts sociales de classe B,
- 82.212.604 parts sociales de classe C,
- 82.212.604 parts sociales de classe D,
- 82.212.604 parts sociales de classe E,
- 82.212.604 parts sociales de classe F,
- 82.212.604 parts sociales de classe G,
- 82.212.604 parts sociales de classe H,
- 82.212.604 parts sociales de classe I, et
- 82.212.604 parts sociales de classe J,

Toutes ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente relative au capital social de la société, qui se lit désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions deux cent vingt et un mille deux cent soixante euros et quarante centimes (EUR 8.221.260,40), représenté par des parts sociales intégralement libérées, composé de:

(a) 82.212.604 parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»),

(b) 82.212.604 parts sociales de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»),

(c) 82.212.604 parts sociales de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe C»),

(d) 82.212.604 parts sociales de classe D ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe D»),

(e) 82.212.604 parts sociales de classe E ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe E»),

(f) 82.212.604 parts sociales de classe F ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe F»),

(g) 82.212.604 parts sociales de classe G ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe G»),

(h) 82.212.604 parts sociales de classe H ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe H»),

(i) 82.212.604 parts sociales de classe I ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»), et

(j) 82.212.604 parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune (les «Parts Sociales de Classe J»).

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I, et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement dénommées les «Parts Sociales» et il sera fait référence pour chacune d'elles à une «Part Sociale».

Chaque Part Sociale donne droit à une voix lors des délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toute somme versée par les associés au titre d'un apport à la Société, en plus du montant du capital social, sera considéré comme versée sur un compte de prime d'émission et réserve similaire tel qu'il ressort de la section 11 du plan comptable standard. Sous réserve que les fonds suffisants soient disponibles, ces réserves pourront être payées aux associés sur décision du gérant ou, en cas d'une pluralité de gérants, du conseil de gérance, et/ou par une décision de l'assemblée générale des associés.»

En conséquence, l'Associé Unique décide que toutes les références aux termes «part sociale» ou «parts sociales» seront désormais définies dans les statuts.

Cinquième Résolution

Suite à la création des dix classes de parts sociales et des droits qui leurs sont y attachés, l'Associé Unique décide de modifier et refondre l'article 19 des statuts de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

Art. 19.

19.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

19.2 Le solde des montants distribuables sera distribué de la façon suivante:

(i) Premièrement, un montant égal à 0.25% de la valeur nominale de chaque Part Sociale sera distribué au détenteur de cette Part Sociale, à l'exception des Parts Sociales de la dernière classe dans l'ordre alphabétique (à savoir premièrement aux Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Parts Sociales de Classe J n'existe, aux Parts Sociales de Classe I, et ce jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent);

(ii) Puis, le solde du montant total distribuable sera attribué dans son entièreté aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique (à savoir premièrement aux Parts Sociales de Classe J, puis si aucune Part Sociale de Classe J n'existe, aux Parts Sociales de Classe I, et ce jusqu'à ce que seules les Parts Sociales de Classe A existent).

Sous réserve de dispositions contraires de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Bénéfices Nets Distribuables représenteront le montant total des Bénéfices Nets de la Société augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable ou autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant du montant de la réduction de capital, s'il y a lieu, et de la réduction de la réserve légale relative aux classes de parts sociales annulées, s'il y a lieu, mais réduit de (i) toute perte (report en avant négatif inclus) et (ii) toute somme qui serait placée sur un compte de réserve en vertu d'une disposition légale ou statutaire, à chaque fois tel qu'il ressort des comptes y afférant (sans, pour éviter toute ambiguïté, double comptage) de telle manière que:

$$\text{BND} = (\text{BN} + \text{R} + \text{RC}) - (\text{P} + \text{RL} + \text{LD})$$

Ainsi:

BND représentera les Bénéfices Nets Distribuables;

BN représentera les Bénéfices Nets, c'est à dire: la balance excédentaire du compte de résultat, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions (bénéfices reportés en avant inclus);

R représentera toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables;

RC représentera le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale relativement à la classe de parts sociales annulée, s'il y a lieu;

P représentera les pertes (report des pertes en avant inclus);

RL représentera toute somme à mettre en réserve en raison de dispositions légale ou statutaire telles que, mais sans s'y limiter, l'attribution de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société (les revenus de la Société, éduction faite des frais généraux et des charges, dépréciations, provisions et taxes constituent le bénéfice net) à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire dès que le montant de la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société.

LD représentera tout dividende échu et non payé dans la mesure où ce dernier n'a pas déjà réduit le BN.

19.3 Tout rachat ou annulation d'une ou plusieurs classes entière de parts sociales de la Société sera réalisé dans l'ordre alphabétique inversé, ce qui aura pour conséquence l'application de la procédure suivante:

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe I.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe H.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe G.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe F.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe E.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe D.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe C.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B, l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe B.

Dans le cas où la Société a des Parts Sociales de Classe A l'article 19.2 (i) sera applicable en ce qui concerne les détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Sixième Résolution

L'Associé Unique décide d'intégralement modifier le deuxième paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société relatif à la dissolution et à la liquidation de la Société, qui doit à présent se lire comme suit:

« **Art. 21.** Le surplus après paiement de tous frais, charges et dettes qui résultent de la liquidation, sera utilisé conformément aux dispositions de l'article 19.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GRYP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/31535. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013105456/326.

(130127818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Nova/Paul Investments Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101634/10.

(130122915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

FuDor Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 5.127.

—
STATUTS

1. Monsieur Michel Zingerlé-Blimer, né le 18 juin 1969 à Metz (57-France), domicilié 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 23 juillet 2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est FuDor Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Dudelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 10 (Dix) parts de 30 EUR (trente Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 9 (Neuf) parts à Monsieur Michel Zingerlé-Blimer et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralités de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à l'unanimité de tous les associés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Michel Zingerlé-Blimer et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Michel Zingerlé-Blimer, précité, est nommé gérant,

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 10, rue de la Libération à Dudelange (L-3510) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.

3. Le siège de la Société civile est établi 55, rue de la Libération à Dudelange (L-3511).

4. L'adresse postale est: FuDor Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 55, rue de la Libération - L-3511 Dudelange.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 23 juillet 2013 à Dudelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

DORNSTATT GROUP S.A.

Prestige GT

10 rue de la Libération

L- 3510 DUDELANGE

Michel Zingerlé-Blimer

Référence de publication: 2013105523/107.

(130126937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.358.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 167.402 and having its registered office at 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

here represented by Mr Malcolm WILSON, director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 176358, incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 25 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1279 of 30 May 2013.

- The agenda is worded as follows:

1. To replace the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation in order for it to read as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg."

2. To transfer the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg to 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Miscellaneous.

The shareholder then passed the following resolution:

First resolution

The shareholder resolves to replace the first paragraph of article 4 of the articles of incorporation in order for it to read as follows: "The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, in the Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg to 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at nine hundred Euros (EUR 900,-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Munsbach, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SilverStreet Private Equity Strategies Soparfi, une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.402 et ayant son siège social au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach,

ici représentée par Monsieur Malcolm WILSON, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps. Laquelle comparantes a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "Silverlands Luxembourg (T1) S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176358, constituée à la suite d'un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1279 du 30 mai 2013.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Remplacer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour avoir la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, au Grand Duché de Luxembourg».

2. Transférer le siège social de la Société du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts pour avoir la teneur suivante: «Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange, au Grand Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 6, Rue Gabriel Lippmann, E Building, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Munsbach, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. WILSON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105363/96.

(130127296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Arenal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.932.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of July.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 28.967),

here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Luxembourg on July 9th, 2013.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (société à responsabilité limitée).

Art. 1. Form.

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name.

The Company will exist under the name of Arenal S.a r.l.

Art. 3. Object.

The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office.

The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital.

The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares of a par value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital.

The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager / Board of managers.

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers.

The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice

which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers.

The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings.

In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager.

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions.

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year.

The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 23. Balance-sheet.

Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the single manager or in existence of more than one manager, the board of managers may pay out an advance payment on dividends.

The single manager or the board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided.

All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The appearing party "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prenamed declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred (100) shares have been fully paid up to the amount of one hundred twenty five euro (125.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (1,400.- EUR).

Extraordinary General Meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. to set at one (1) the number of managers of the Company
2. to appoint LUX BUSINESS Management S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709) single manager of the Company for an unlimited duration; and
3. to set the registered office of the Company at L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"Orangefield (Luxembourg) S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 28.967), ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme.

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination.

La Société prend la dénomination sociale de Arenal S.à r.l.

Art. 3. Objet.

L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé.

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion,

les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice.

La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance.

Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan.

Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Sous réserve des conditions fixées par la loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Art. 25. Dissolution, Liquidation.

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale.

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents statuts seront tranchées en application de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée.

Souscription et Paiement

La société comparante "Orangefield (Luxembourg) S.A.", prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent (100) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1).

2. Est nommé gérant unique de la Société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l. pour une durée illimitée, une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

3. Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. LAC/2013/33315. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105576/414.

(130128336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

—
In the year two thousand and thirteen, on the seventh of June,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED:

Snowstorm Holding Guernsey Limited, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") duly incorporated under the laws of Guernsey, with its registered office at National Westminster House, Le Truchot, BGU - GY1 3RA St. Peter Port, registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 46 499,

represented by Matthias PONS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 4 June 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) That "Snowstorm Holding Guernsey Limited" is the sole participant of the company Snowstorm S.à r.l. 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

2) That the capital of the company is fixed at five hundred and sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR.- 562,500) divided into twenty-two thousand and five hundred (22,500) parts of twenty-five Euro (EUR.- 25) each.

3) After this had been set forth, the above named participant representing the whole share capital, has decided to hold an extraordinary general meeting and to take the following resolutions:

First resolution

The sole participant decides to increase the corporate capital of the company by an amount of one hundred and fifty thousand Euro (EUR.-150,000), to raise it from its present amount of five hundred and sixty-two thousand and five hundred Euro (EUR.- 562,500) to seven hundred and twelve thousand and five hundred Euro (EUR.-712,500) by the creation and the issue of six thousand (6,000) new parts of a nominal value of twenty-five Euro (EUR.- 25) each, together with an issue premium of fourteen million eight hundred and fifty thousand Euro (EUR.- 14,850,000).

Subscription and Paying up

Thereupon,

Snowstorm Holding Guernsey Limited, prenamed, has declared to subscribe to six thousand (6,000) new parts of a nominal value of twenty-five Euro (EUR.- 25) each at an aggregate value of one hundred and fifty thousand Euro (EUR.- 150,000) together with an issue premium of fourteen million eight hundred and fifty thousand Euro (EUR.-14,850,000) by a contribution in cash for an aggregate amount of fifteen million Euro (EUR.- 15,000,000) and that such amount of fifteen million Euro (EUR.- 15,000,000) has been put at the disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole participant decides to amend article 7 of the articles of association of the company so as to be worded as follows:

« **Art. 7.** The capital of the Company is fixed at seven hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR.- 712,500) divided into twenty-eight thousand five hundred (28,500) parts of twenty-five Euro (EUR.- 25) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at five thousand six cents euros (EUR 5,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation

L'an deux mille treize, le sept juin,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Snowstorm Holding Guernsey Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de l'Île de Guernesey, ayant son siège social à National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey BGU - GY1 3RA étant immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey, sous le numéro 46 499,

représentée par Matthias PONS, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2013.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

A déclaré et prié le notaire d'acter:

1) Que «Snowstorm Holding Guernsey Limited», pré-qualifiée, est la seule associée de la société Snowstorm S.à r.l. 23, rue Aldringen L- 1118 Luxembourg.

2) Que le capital social de la société est fixé à cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros (562.500 EUR) divisé en vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune.

3) Après ce qui a été exposé, l'associé nommé ci-dessus, représentant la totalité du capital social, a décidé de tenir une assemblée générale extraordinaire et d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de cent cinquante mille Euros (150.000 EUR), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-deux mille cinq cents Euros (562.500 EUR) à sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500 EUR) par la création et l'émission de six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune et une prime d'émission de quatorze millions huit cent cinquante mille Euros (14.850.000 EUR).

Souscription

Sur ce

Snowstorm Holding Guernsey Limited, pré-qualifiée, a déclaré souscrire à six mille (6.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune, pour un montant total de cent cinquante mille Euros (150.000 EUR), ensemble avec une prime d'émission de quatorze millions huit cent cinquante mille Euros (14.850.000 EUR) par un apport en numéraire pour un montant total de quinze millions d'Euros (15.000.000 EUR) et que ledit montant de quinze millions d'Euros (15.000.000 EUR) a été mis à la disposition de la société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** La capital de la Société est fixé à sept cent douze mille cinq cents Euros (712.500 EUR) divisé en vingt-huit mille cinq cents (28.500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25 EUR) chacune."

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à cinq mille six cents euros (EUR 5.600,-).

Rien d'autre étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013105396/102.

(130127217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CBI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.444.700,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 93.841.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Chicago Bridge & Iron Company B.V., a private limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, with address at 75, Oostduinlaan, NL-2596JJ, The Hague, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Netherlands under number 33290578, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 18th, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established in Luxembourg under the name of CBI Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93 841, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, dated April 23rd, 2003, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations*, number 689, on July 1st, 2003 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing at Junglinster, dated August 30, 2007, published in the *Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations*, number 2416, on October 25, 2007.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by eight hundred (800) shares with a nominal value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by twenty million four hundred and twenty-four thousand seven hundred US Dollars (USD 20,424,700.-), in order to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to twenty million four hundred and forty-four thousand seven hundred US Dollars (USD 20,444,700.-), by the creation and issue of eight hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty-eight (816,988) new shares with a nominal value of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, Chicago Bridge & Iron Company B.V., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to eight hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty-eight (816,988) new shares and to have them fully paid up in the amount of twenty million four hundred and twenty-four thousand seven hundred US Dollars (USD 20,424,700.-) by a contribution in kind consisting of that certain unquestionable note receivable which is due by Chicago Bridge & Iron Company, having its address at 2103 Research Forest Drive, The Woodlands, TX 77380, the United States of America, in the ascertained value of two hundred and four million two hundred and forty-seven thousand one hundred and forty-five US Dollars (USD 204,247,145.-) (the "Contribution in Kind"). Proof of the Contribution in Kind's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- a declaration from the board of managers of the Company, dated July 18th, 2013; and
- a declaration from Chicago Bridge & Iron Company B.V., prenamed, dated July 18th, 2013.

The excess amount of one hundred and eighty-three million eight hundred and twenty-two thousand four hundred and forty-five US Dollars (USD 183,822,445.-) of the Contribution in Kind shall be allocated to the share premium account of the Company.

Chicago Bridge & Iron Company B.V., prenamed, declared that:

- it is the sole full owner of the Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, being legally and conventionally freely transferable; and
- The transfer of the Contribution in Kind is effective today without qualification.

Second resolution

Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the article 6 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty million four hundred and forty-four thousand seven hundred US Dollars (USD 20,444,700. -), represented by eight hundred and seventeen thousand seven hundred and eighty-eight (817,788) shares of twenty-five US Dollars (USD 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Chicago Bridge & Iron Company B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Pays-Bas, ayant son adresse au 75, Oostduinlaan, NL-2596JJ, La Haye, Pays-Bas, enregistrée auprès du registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 33290578, ici représentée par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CBI Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93 841, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 2003, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 689, le 1er juillet 2003 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 30 août 2007, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2416, le 25 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt millions quatre cent vingt-quatre mille sept cents US Dollars (USD 20.424.700,-), pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000,-) à vingt millions quatre cent quarante-quatre mille sept cents US Dollars (USD 20.444.700,-), par la création et l'émission de huit cent seize mille neuf cent quatre-vingt-huit (816.988) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Chicago Bridge & Iron Company B.V., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux huit cent seize mille neuf cent quatre-vingt-huit (816.988) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour le montant de vingt millions quatre cent vingt-quatre mille sept cents US Dollars (USD 20.424.700,-) par un apport en nature consistant en une créance certaine et liquide due par Chicago Bridge & Iron Company, ayant son adresse au 2103 Research Forest Drive, The Woodlands, TX 77380, Etats-Unis d'Amérique, d'un montant de deux cent quatre millions deux cent quarante-sept mille cent quarante-cinq US Dollars (USD 204,247,145,-) (l'«Apport en Nature»). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- une déclaration du conseil de gérance de la Société, en date du 18 juillet 2013; et

- une déclaration de Chicago Bridge & Iron Company B.V., prénommée, en date du 18 juillet 2013.

Le montant excédentaire de cent quatre-vingt-trois millions huit cent vingt-deux mille quatre cent quarante-cinq US Dollars (USD 183.822.445,-) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Chicago Bridge & Iron Company B.V., prénommée, a déclaré que:

- Etre la seul pleine propriétaire de l'Apport en Nature et posséder les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associée unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt millions quatre cent quarante-quatre mille sept cents US Dollars (USD 20.444.700,-) représenté par huit cent dix-sept mille sept cent quatre-vingt-huit (817.788) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq US Dollars (USD 25, -) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées».

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout Gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105745/161.

(130128803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.222.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013101842/9.

(130122949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.
